Rapport annuel présente à l'Assemblée générale de la S.d.P.S. & A.S. à Zurich, le 16 juin 1912

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1912)**

Heft 124

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-626889

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

central doit avoir de la continuité et pour cela il ne peut pas changer chaque année; il faut un apprentissage et il faut du temps pour se mettre au courant des affaires. Au nom du Comité central il demande que, vu la situation suffisamment claire puisque la plupart des sections ont discuté et pris une décision négative sur ce sujet, il soit voté et passé à l'ordre du jour. L'assemblée appuie le Comité central (moins 6 voix).

La **proposition Sandoz** (section de Paris) est retirée et remise à l'étude du Comité central.

La **proposition Silvestre touchant une contre-manifestation à la brochure Winkler** n'a plus sa raison d'être par le fait que le recueil de signatures et le manifeste de la „Sécession" n'ont pas abouti. Elle est donc retirée.

M. **Righini** expose sa proposition, qui tend à attribuer en entier à la caisse centrale les cotisations payées pour des estampes d'années antérieures. L'assemblée ratifie le vote émis par l'Assemblée des délégués et accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, viennent les propositions individuelles. En premier lieu vient la **demande de fondation d'une nouvelle section de Genève.** M. Röthlisberger lit une lettre reçue par tous les membres du Comité central, il regrette que les signataires de cette lettre n'aient pas fait leurs démarches plus tôt afin que les sections aient eu le temps de s'occuper de cette question.

M. **de Saussure** explique encore une fois, comme il l'a fait à la fin de la séance des délégués, la demande de ses collègues et appuie ce projet sur ce qui se passe par exemple à Munich, où le „Künstlerbund" possède 3 ou 4 sections dans la même ville. A Genève il ne s'agit pas d'une minorité qui ne veut pas se soumettre, car il y a dans les votes une différence de deux ou trois voix, ce sont bien plutôt deux minorités et qui n'arriveront plus à s'entendre. S'il y a des questions personnelles, eh bien! c'est une raison de plus pour justifier cette séparation.

M. **Vautier,** président de la section de Genève, demande au Comité central s'il a une opinion sur cette question.

M. **Röthlisberger** répond que le Comité central n'a pas discuté la demande dans son ensemble, mais lorsque cette éventualité fut émise, les opinions étaient partagées. La question est grave par le fait qu'elle créé un précédent qui pourrait être fâcheux pour d'autres cantons. Il est impossible que l'assemblée prenne une décision à ce sujet aujourd'hui. Les sections doivent pouvoir discuter ce projet jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le professeur **Roelli**, consulté ce matin même, est de cet avis: le règlement n'est pas formel et ne s'opposerait pas à cette double section, mais il estime que le précédent est trop grave pour qu'aucune décision soit prise maintenant.

M. **Lugeon** (de Lausanne) explique le cas de la sous-section de Vevey qui a été mal interprété par le groupe de Genève. Ce cas n'est pas un précédent à invoquer.

M. **Vautier** appuie la façon de voir de M. **Röthlisberger.**

M. **Dunki** prend la parole. La nouvelle section ne sera pas créée pour combattre l'ancienne, mais pour travailler de la façon dont ses membres l'entendent. Pour éviter que le précédent soit nuisible à d'autres sections, il propose de ne permettre un dédoublement que dans les cas où 25 membres au moins le demandent. A Genève il y en a 34 qui ne peuvent plus supporter la façon dont la section est gouvernée. Il demande que l'assemblée se prononce aujourd'hui même.

M. **Righini** résume la discussion en allemand et appuie la façon de voir de M. **Röthlisberger**: nous **ne pouvons pas** prendre de décision.

M. **de Saussure** trouve une année bien longue, car ce sera une année d'inaction. Chacun devrait mettre de la bonne volonté et laisser cette section se fonder au moins provisoirement.

M. **Vibert** proteste contre cette scission et exprime le désir de conserver tous ses collègues sous le même toit. Même lorqu'on n'est pas d'accord il est bon de pouvoir s'expliquer avec ses collègues.

M. **Trachsel** reproche à la section de Genève de nombreux griefs: procès-verbaux tendancieux, articles dans la «Tribune de Genève», épithètes injurieuses des adversaires.

(M. **Maillard** donne un démenti formel à cette dernière accusation.)

M. **Sandoz** appuie M. **Vibert.** Si décidément il n'est pas possible de s'entendre, alors il suffira de fonder une section à Annemasse ou ailleurs, puisque les statuts le permettent. Il est inutile de soumettre la chose à l'assemblée; mais, encore une fois, ce serait regrettable.

M. **Gallet** demande que les statuts soient interprétés de façon à ce qu'on sache si oui on non cette séparation est possible.

M. **Hodler** appuie M. **Sandoz** et voudrait que ses collègues de Genève s'entendent et renoncent à cette séparation fâcheuse. Il y a d'autres sections où il y a de temps en temps des tiraillements, mais ce n'est pas une raison pour se séparer.

M. **Vautier** demande au nom de sa section que dans tous les cas il n'y ait qu'une **section de Genève** de la Société des P. S. et A. S. et que ce nom reste à sa section.

M. **Dunki** proteste contre l'idée de passer la frontière: il ne veut rien de la «section des petits Savoyards»!

M. **Silvestre** s'oppose formellement à l'idée d'une deuxième section à Genève; ce serait la désorganisation complète. Que l'on fasse une sous-section, mais pas de nouvelle section. Il demande le vote immédiat de cette question.

Le président fait voter l'assemblée sur l'urgence de cette décision (pour laquelle les $^2/_3$ des voix sont nécessaires). L'urgence est refusée. Toute la question est donc renvoyée à l'assemblée de l'année prochaine.

M. **Trachsel** demande si les démarches pour obtenir des réductions de tarifs sur les C. F. F. ont été faites.

M. **Röthlisberger** répond que ces démarches restent chaque fois sans succès.

M. **Sandoz** demande à ce que la **date** des **Assemblées générales** soit fixée d'avance et que les présidents des sections en soient nantis à temps.

M. **Röthlisberger**, vice-président, remercie l'assemblée au nom du Comité central d'avoir bien voulu ratifier les votes et les décisions de l'Assemblée des délégués. Il remercie les représentants de la presse de l'intérêt qu'ils nous ont témoigné et les prie d'user avec discrétion des discussions qui ont eu lieu dans cette assemblée.

La séance est close à midi 45 minutes.

Le secrétaire central:

Th. Delachaux.

Comptes de l'exercice 1911—1912.

(Voir pages 598 et 599.)

Rapport annuel présenté à l'Assemblée générale de la S. d. P. S. & A. S. à Zurich, le 16 juin 1912.

Comité central.

L'année que nous clôturons aujourd'hui a été pour notre Société, comme ces années précédentes, une année de développement. Avec l'importance sociale de la Société grandit aussi la tâche du Comité central; car nous avons

en tant que corporation d'artistes des droits à défendre et à conquérir.

Comme par le passé, le Comité central s'est efforcé à remplir son but de son mieux. Nous pouvons affirmer qu'au point de vue de l'unité du travail le mode actuel de représentation des sections au Comité central nous paraît être excellent et les frais occasionnés par les déplacements sont loin d'atteindre les prévisions. Mais il serait juste avec le temps de prévoir une indemnité de jour pour les membres du Comité auxquels on ne rembourse actuellement que les frais de chemin de fer.

Depuis la dernière Assemblée générale le Comité central s'est réuni 6 fois en séance, et le bureau 1 fois, et chaque fois les ordres du jour étaient des plus copieux puisque ces séances durèrent en général de 2 heures à 7 heures du soir. En dehors de ces séances une correspondance nourrie a tenu au courant des affaires les différents membres du Comité.

Secrétariat central.

Le Secrétariat central justifie pleinement son existence par le travail qu'il doit fournir. En dehors de la rédaction du Journal la correspondance augmente continuellement. Elle est maintenant de 15 à 20 lettres par mois, sans parler de l'expédition d'imprimés. Cette charge demande naturellement un apprentissage et exige de son titulaire des connaissances dans des domaines divers. Avec un peu de routine le travail se fera plus exactement encore que par le passé, car il y a six mois à peine que le nouveau secrétaire est entré en fonction après la démission de M. *Loosli*. Celui-ci est du reste toujours un collaborateur dévoué de notre Société et qui a pris à cœur les questions d'art de notre pays en général.

Caisse centrale.

La *Caisse centrale* gérée et administrée par notre trésorier central, M. *Righini*, est des plus prospères comme vous pourrez en juger d'après le rapport des comptes. Sur ce terrain tout spécialement de grands progrès ont été faits grâce à l'énergie persévérante et au dévouement du trésorier, qui est arrivé à habituer chacun à plus d'ordre et de discipline dans les rapports entre les sections et la caisse centrale. Exprimons le vœu, tout en constatant avec joie ces améliorations, de voir ces relations s'améliorer de plus en plus là où elles ne sont pas encore parfaites.

Puisque nous parlons des rapports entre sections et le Comité central, disons quelques mots de regrets que partagera sans doute la grande majorité de nos membres. Nous voulons parler de ces protestations périodiques et souvent peu parlementaires émanant de quelques esprits mécontents. Il est certain qu'à la longue de pareils procédés sont faits pour fatiguer les meilleures volontés et le dévouement le plus solide. Le tort moral pour notre Société est très grand aussi et nous ne retirons aucun profit pour personne de ces querelles.

Espérons qu'à l'avenir chacun se rendra compte que le but de notre Société est plus élevé et que nous avons une tâche qui dépasse de beaucoup les petites questions personnelles. Nous devons lutter pour nos droits et réserver dans ce but toutes nos forces sans avoir à les gaspiller dans le sein même de la Société. Nous avons à conquérir notre position dans l'Etat moderne, dans la législation et dans l'esprit du public. Nous y arriverons non seulement par des congrès et des commissions, mais aussi en veillant à une foule de questions qui se présentent au jour le jour et dans lesquelles nous devons nous montrer intransigeants dans la défense de nos droits. Ainsi, peu à peu le public s'habituera à compter avec nous.

Etat de la Société.

Nous croyons utile de donner ici un aperçu de l'état de notre Société pour faire comprendre à chacun la place que nous devons occuper dans les questions d'art en Suisse.

Notre liste de membres actifs compte actuellement un total de 406. Ceux-ci se répartissent sur 13 sections, dont 11 en Suisse et 2 à l'étranger.

Nous trouvons dans la *réponse de la Commission fédérale des Beaux-Arts* à la *brochure Winkler* une petite statistique montrant la proportion des envois des membres de diverses sociétés au dernier Salon fédéral à Zurich.

Artistes ayant envoyé des œuvres :

Société des P. S. & A. S.	260
Sécession	51
D'aucune société	240
Association des architectes suisses	9
Total	560

Artistes acceptés pour le Salon :

Société des P. S. & A. S.	188
Sécession	30
D'aucune société	115
Association des architectes suisses	9
Total	242

o/o des artistes acceptés :

Société des P. S. & A. S.	72,3 %
Sécession	58,8 %
Non associés	47,9 %
Association des architectes suisses	100 %.

Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes sans qu'il y ait besoin de les accompagner de commentaires et nous laissons à chacun le soin d'en tirer les conclusions toutes à notre avantage.

Si, depuis la dernière assemblée génerale, nous ne pouvons pas noter d'augmentation dans la liste des membres actifs par le fait que l'assemblée générale seule est qualifiée pour en accepter, nous avons par contre le triste devoir de vous signaler les vides creusés dans nos rangs par la mort. Cette année a même été particulièrement dure pour nous

Edmond de Pury,
Gustave Wissbach,
Ad. Potter,
E. de Weck,
Albert Welti.

Nous espérions il y a peu de jours encore pouvoir apporter à ce dernier un témoignage de sympathie à l'occasion de notre réunion ici lorsque nous avons eu la douleur d'apprendre sa mort subite qui met notre art national en deuil.

Membres passifs.

Pour travailler avec avantage et continuer à tenir notre rang, faciliter nos entreprises d'Expositions et nous développer de toutes façons, nous avons besoin de ressources financières. Nos finances, comme nous avons eu l'occasion de le dire déjà, sont en bonne voie. La raison principale de cet état de choses est l'appui de nos *membres passifs*. Nous voudrions que chacun de vous comprenne cela, de façon à ce que nous trouvions un peu plus de zèle que par le passé à recruter des membres de cette catégorie.

Prenez comme exemple, puisque nous sommes ici, cette section de Zurich qui nous reçoit si bien aujourd'hui. Ils sont 36 membres actifs et ils ont trouvé 50 membres passifs! Eh bien, ce miracle ne s'est pas fait tout seul, il a fallu travailler pour cela, mais vous voyez aussi que la chose est possible. Nous ne ferons pas de statistique à ce sujet parmi les sections parce que nous risquerions de devenir cruels bien malgré nous! Mais que chacun prenne de cet enseignement la part qui lui revient.

Pour le moment, le nombre total des *membres passifs* est de 172.

Estampes.

Il faut dire que si nous demandons un sacrifice sensible à nos passifs, nous leur donnons aussi des compensations que la plupart d'entre eux savent apprécier. Nos *estampes* jouissent d'une grande faveur et sont de la part du Comité central l'objet d'une attention toute spéciale. Rappelons que la première, exécutée par notre président *Ferdinand Hodler*, a été d'un attrait tout spécial! Celle de l'année dernière est de la main de notre collègue *Stiefel* de Zurich et est sortie des presses de la Maison *Wolfensberger* qui nous a fait ce travail gratuitement. Remercions à ce propos M. Wolfensberger comme il le mérite pour l'intérêt qu'il témoigne à notre Société.

La création de l'estampe 1912 a été confiée à M. *Cardinaux* dont la réputation n'est plus à faire.

Nous avons déjà eu le plaisir d'annoncer dans *L'Art Suisse* il y a quelque temps que notre président M. *Hodler* se chargeait de l'estampe pour 1913. L'importance de cette promesse n'échappera à personne et elle est faite pour nous attirer bien des nouveaux membres passifs.

Expositions.

Une seule exposition a été organisée cette par notre Société; c'est celle de Genève en 1911. Vous avez tous pu voir les comptes de cette exposition dans *L'Art Suisse* et constater qu'au point de vue financier elle eut un résultat excellent puisqu'elle bouclait par un boni de plus de 700 francs.

Ce résultat, nous le devons d'un côté à l'appui financier de la Confédération et d'autre part à l'excellente administration de notre Commissaire *M. Maunoir*, auquel nous exprimons encore une fois toute notre gratitude; nous le faisons d'autant plus volontiers que nous n'avons pas été habitués jusqu'ici à de pareils résultats.

Au point de vue artistique cette exposition fut pour nous un grand succès, car elle répondait d'une façon éclatante aux attaques multiples auxquelles nous étions en but.

Nous avons renoncé pour le moment aux entreprises à l'étranger, rendus sages par nos expériences antérieures.

Le Comité central avait envisagé l'éventualité d'une exposition de la Société cet automne à Zurich dans le cas où le Salon fédéral n'aurait pas eu lieu. Il avait pris toutes ses dispositions pour cette exposition qui n'est du reste que renvoyée en novembre 1913.

Jury annuel.

Le *jury annuel* n'a fonctionné qu'une seule fois à l'occasion de l'Exposition de Genève.

Droits d'auteur artistiques.

La législation en matière de droits d'auteurs et de propriété artistique continue à être une des questions importantes de notre programme. Elle a fait un nouveau pas en ce sens que le Département fédéral de Justice et Police a chargé une commission extraparlementaire, composée des divers intéressés, d'élaborer un avant-projet de loi qui servira aux Chambres pour les textes définitifs.

Notre Société est représentée au sein de cette commission par M. *Loosli*, notre ancien secrétaire central, particulièrement désigné pour cette tâche par ses études spéciales sur le sujet. Il représente en outre l'*Association suisse des Architectes* et la *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes*.

L'Art Suisse publiera les résultats des travaux de cette commission dès que cela sera possible.

Concours d'affiches.

Constatons encore avec satisfaction le résultat de nos efforts dans plusieurs *concours officiels d'affiches*. Celui de l'Exposition nationale en 1914 en particulier, qui fut un des premiers dont le programme répondait réellement à tous nos desiderata. Puis celui de la *Fête nationale de chant à Neuchâtel*.

Peu à peu les autorités et le public s'habituent à traiter les artistes comme ils doivent l'être pour le bien de chacun; mais nous devons aussi maintenir notre point de vue sans défaillances, et aucun de nous ne devrait se compromettre dans des concours dont les conditions sont encore trop souvent une dérision pour l'artiste. Nous sommes toujours reconnaissants à ceux qui veulent bien nous signaler des concours de ce genre afin que nous puissions les combattre.

Brochure Winkler.

Devons-nous encore parler de la *brochure Winkler?* C'est au fond lui faire trop d'honneur. Disons seulement qu'elle a été pour son auteur et ses instigateurs un fiasco complet et qu'elle ne nous a fait aucun tort, bien au contraire! Elle a suscité une *réponse de la part de la Commission fédérale des Beaux-Arts* où nous avons tous les honneurs de la guerre. Le Comité central a écrit aux Chambres une lettre pour réfuter les points erronées de cette brochure, mais nous n'avons pas voulu prendre position dans les polémiques de presse.

M. Loosli a publié dans l'*Intelligenzblatt* à Berne une série d'articles qu'il a réuni ensuite en brochure sous le nom de *Schweizerische Kunsthetze*. Après cela il n'y a plus lieu de s'occuper de ces attaques.

Rappelons encore le banquet qui réunissait l'automne dernier «aux Boulangers» à Berne un grand nombre de membres de notre Société en l'honneur de nos 4 lauréats: Hodler, Buri, Welti et Frey.

Voilà tracés en quelques lignes l'activité de notre Société dans son ensemble et de son Comité central; si nous n'entrons pas dans trop de détails c'est que nous avons devant nous un ordre du jour chargé auquel nous cédons la place.

Neuchâtel, le 15 juin 1912.

Le Comité central.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Lettre de la section du Valais.

Sion, le 9 juin 1912.

Monsieur et cher collègue,

Veuillez accorder je vous prie l'hospitalité à ces quelques lignes et les insérer dans le prochain numéro de votre journal.

La section du Valais demande si l'on ne pourrait pas remplacer ce journal de *L'Art Suisse* par une simple feuille, qui ne paraîtrait que lorsque le besoin s'en fait sentir, et qui aurait l'avantage de coûter moins cher.